

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

**Collège Joseph PAUL-BONCOUR
BP54 – BD Jean Moulin
41110 ST AIGNAN SUR CHER**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/11/2022

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 18/11/2022

Présidence de : M. GALLAND, Principal

Quorum : 16

Nombre des présents : 24

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I. Conseil d'administration 1. Adoption du P.V. de séance du 18/10/2022 2. Avenant au règlement intérieur	Vote Vote	3			
II. Gestion financière 1. Budget 2022 - DBM - Contrats et conventions 2. Voyages et sorties 3. Budget 2023 - Transfert au Conseil Départemental du marché électricité - Présentation du budget 2023 - Délégation de signature au chef d'établissement 4. Diagnostic sécurité	Votes Votes	4			
III. Questions diverses		9			

Signatures

Le Président

Pour le Principal
et par délégation
Le Principal-Adjoint

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du :

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Galland - Nicolas	X						
	Adjoint	Nadeau - Emeric			X				
	Gestionnaire	Chicard - Yasmina	X						
	CPE	Busseuil - Jennifer			X				
	Directeur adjoint SEGPA	Lavaux - Valérie	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Sartori - Philippe		X		BEAU – Marie-Pierre			
		Cadoret - Stéphane		X		LAUNAY – Jacques			
	Groupement de commune	Carnat - Eric	X						
	Commune siège	Gomes - Zita	X			POLY - Evelyne			
Personnalité qualifiée		Bussereau-Valtel - Delphine							
Total			5	2	2				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Amélie AULNETTE	X			Laure BEGNEUX			
		Catherine DELALANDE	X			Hélène GALLAND			
		Audrey DENEUCHATEL	X			Christophe LE DREAU			
		Victor FRESSART	X			Laetitia MOLTINI			
		Chloé JEGOU	X			Anthony TISSIDRE			
		Steven NORENBERG	X			Cédric TRANCHANT			
		Lise ROZELLE	X						
		Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Marie-Lise BACHELIER	X			Fabrice MAZOUARD		
	Magali BERNARD			X					
	Jean-Luc BOISSIER	X							
Total			9		1				
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Isabelle BOUCHER	X			Céline CAYET			
		Carole CHARBONNIER	X			Cécile DURAND			
		Carine COCHON	X			Laetitia TEXIER			
		Audrey GOUINEAU	X			Bahija EL BOUKHARI			
		Nathalie HOEL	X			Charles PIAU			
		Magalie MOULON	X			Sandra RIANDIERE	X		
		Christophe PINGUET							
	Elèves	Almanzo DERLON	X			Méridite BUCHET			
		Robin MOREL	X			Nathan DHAISNE			
		Ilyès RIBEIRO	X			Enzo DUQUESNE			
Total			9			1			

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

1. Adoption du P.V. de séance 30 juin 2022

1.1. Le principal soumet au vote d'adoption du P.V. de séance du 18/10/2022

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Modification règlement intérieur

1.1. Adoption d'un avenant au règlement intérieur du conseil d'administration suite au CA du 29/11/2022 : Les courriers anonymes ne seront plus lus, mais détruits.

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE II. Gestion financière

M. le Principal présente les conventions soumises au vote avant signature :

1. Convention avec l'association A.LIRE

Un bénévole de cette association de lutte contre l'illettrisme accompagne des élèves en difficulté scolaire au sein de l'établissement.

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

18h 13 Arrivée de Mme MOULON, représentant des parents d'élèves

2. Accueil d'étudiants de l'INSPE

Deux étudiantes de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) seront accueillies en stage. Il convient de signer une convention avec l'INSPE.

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Convention SMIEOMM

4. Convention Journée Ecossoise :

Pour la journée Ecossoise organisée par les enseignants d'anglais, une convention avec la société Canal Bleu Production pour l'intervention d'un joueur de cornemuse est à signer.

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

5. Convention entre la mairie et le collège pour l'achat de palmes pour la piscine.

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Contre : 0
- Abstention : 0

2.

Lors de ce Conseil d'Administration (C.A.) seront votés les tarifs maximaux par famille pour chaque voyage. Ce tarif pourra baisser en fonction des dons, des tombola, trousse à projet, opérations diverses de financement.

Un C.A. express de 15 minutes sera organiser pour finaliser au 1^{er} mars les financements des voyages si besoin.

M. le Principal rappelle qu'un montant de 6000.00 € a été alloué au collège dans le cadre du Pass Culture et invite les enseignants à utiliser ces fonds en contactant les prestataires afin qu'ils ouvrent un compte Pass Culture.

L'action Peace and Love de prévention de l'audition a été financée pour 500.00 € par ce biais.

Le Conseil Départemental propose beaucoup d'actions gratuites pour l'établissement (Musée qui se déplace...)

7.2 Sortie à Paris le 3 février 2023 et Oradour sur Glane

Cette sortie fait partie d'un projet pédagogique sur le devoir de mémoire et concerne tous les élèves de 3^{èmes}, soit 120 élèves.

Au programme :

- Visite des Invalides : Musée des armées 1^{ère} et 2^{ème} Guerres Mondiales et Libération
- Circuit historique de Paris en bateau-mouche
- Visite de l'Arc de Triomphe
- 18h30 : Participation à la cérémonie du ravivage de la flamme
- Participation des familles : 10.00 € par élève

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Part famille	1 200.00 €
Don Souvenir Français	1 086.00 €
Etablissement	2 137.00 €
TOTAL	4 423.00 €

La charte des voyages précise le nombre d'accompagnateurs à prévoir. Pour Paris il est prévu 2 accompagnateurs par classe et 2 accompagnateurs volants en respectant la parité.

Une seconde sortie est envisagée à Oradour sur Glane pour les 3èmes. Cette sortie sera gratuite pour les familles.

7.3 Echange avec l'Allemagne du 13 au 26 mars 2023

Ce voyage concerne 33 élèves et 3 enseignants. Dans un premier temps les correspondants allemands seront accueillis à Saint Aignan puis nos élèves seront accueillis à Tettngang.

La participation maximale des familles est fixée à 225.88 €

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Part famille	7454.04 €
Subvention spéciale de la mairie	1200 €
Don FSE	700 €
Etablissement	988.36 €
TOTAL	10 342.40 €

7.4 Séjour en Bourgogne les 2 et 3 mai 2023

Cette sortie est proposée aux 48 élèves latinistes qui visiteront le site d'Alésia. Au programme :

- Escape game sur le site d'Alésia
- Ateliers de fabrication
- Visite commentée du musée et ateliers
- Exposition sur la BD Alix

La part maximale des familles s'élève à 109.45 € par élève

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Part famille	5253.60 €
Don FSE	300 €
Etablissement	436.40 €
TOTAL	6000.00 €

7.5 Séjour à Batz-sur-Mer du 9 au 12 mai 2023

Cette sortie est proposée aux élèves de 4^{ème} SEGPA pour découvrir les métiers de la mer. Au programme :

- Visite d'un chantier naval
- Visite d'un moulin
- Visite d'un marais salant Guérande
- Visite de la maison des Paludiers

La participation maximale des familles est fixée à 289.90 €.

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le voyageur : la Ligue de l'Enseignement.

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

7.6 Séjour en Provence du 21 au 26 mai 2023

Ce voyage sur les traces des Romains en Provence est proposé aux élèves d'ULIS et aux 6èmes 1 et 3. Il concerne 48 élèves. Au programme :

- Visite de Nîmes la Romaine
- Musée de la romanité
- Caves gallo-romaines
- Spectacle de gladiateurs
- Ateliers lampe à huile et école des gladiateurs
- Visite guidée
- Course d'orientation

Pour l'hébergement, il faudra prévoir des sacs de couchage.

La participation maximale des familles est fixée à 119.05 €

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Part famille	5 714.40 €
--------------	------------

Don entreprise TRIGANO	20 000.00 €
Don FSE	500.00 €
Etablissement	647.33 €
TOTAL	26 861.73 €

M. le Principal remercie Mme l'Adjointe-gestionnaire pour son travail ; d'autant que le nombre important de voyages proposés a demandé beaucoup d'investigations.

RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Questions des élèves

- Peut-on avoir des assiettes plus garnies au self ?

M. Boissier, chef de cuisine, répond qu'il est toujours possible de demander une assiette plus copieuse au moment du passage au self mais s'interroge sur l'auteur de la question car à sa connaissance les enfants ne se plaignent pas des quantités. Il est possible de demander une portion supplémentaire, certains élèves n'hésitent pas à le faire. Il est difficile de répondre à cette question car le menu ou le jour où un problème de quantité se serait posé n'est pas indiqué. M. Boissier invite les élèves à s'adresser directement à lui.

- Serait-il possible que les 3èmes fassent des voyages cette année ?

Une sortie à Paris est prévue.

- Certains bus scolaires sont trop remplis, des élèves seraient debout durant le trajet

Les bus scolaires sont gérés par le département, M. le Principal indique que les chauffeurs de bus ne lui ont jamais fait part de ce problème mais que les parents peuvent contacter directement le transporteur Rémi 41 en indiquant le circuit et l'horaire concerné.

- Peut-on avoir plus de savon et de papier toilette ?

Mme l'adjointe gestionnaire répond qu'il y a eu un problème d'approvisionnement mais que tout est rentré dans l'ordre.

2. Questions des parents d'élèves

- Pourquoi un élève passe en fin de service lorsqu'il oublie sa carte de self ce qui l'empêche de déjeuner avec ses amis ?

Mme l'Adjointe Gestionnaire répond qu'une carte de self a été fournie à chaque élève pour faciliter le passage au self et vérifier la présence des élèves. Le fait de passer en fin de service est une mesure de responsabilisation car les oublis de cartes fréquents font perdre beaucoup de temps. D'autre part, en cas d'oubli exceptionnel, les élèves ont la possibilité de se procurer un ticket de remplacement au secrétariat de gestion entre 8h et 8h20 et lors de la récréation de 10h20 à 10h40.

- Le nombre de toilettes pour les garçons est insuffisant : 2 WC et 3 urinoirs.

M. le Principal indique qu'il n'a pas constaté de file d'attente durant les récréations ce qui laisse à penser que le nombre est suffisant.

- Pourquoi les adultes n'écoutent pas les élèves ?

Cette question ne relève pas du conseil d'administration. M. Le Principal invite les parents des élèves concernés à se manifester directement auprès de Mme la CPE, de M. le Principal adjoint ou de lui-même.

- Une réunion parents / professeurs va-t-elle être organisée ?

M. le Principal précise qu'une réunion a eu lieu le 4 octobre pour les élèves dont un besoin de rencontre avec les parents avait été identifié. Les réunions suivantes sont prévues :

- 13 décembre 2022 : Remise des bulletins aux familles par le professeur principal et un collègue.
- 7 février 2023 : Réunion avec tous les professeurs pour les 6èmes et les 3èmes
- 28 février 2023 : Réunion pour les 5èmes et 4èmes

3. Questions des enseignants

Les enseignants de SEGPA demandent si l'établissement perçoit la taxe d'apprentissage et comment elle est utilisée.

M. le Principal répond que la section SEGPA du collège est bien habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage et qu'il approfondira la question avec les enseignants lors de la prochaine réunion de synthèse, au vu des incompréhensions sur celle-ci. Il rappelle qu'il appartient à chacun de proposer aux entreprises de verser la taxe d'apprentissages à notre établissement (entreprises dans lesquelles nos élèves sont en stage, fournisseurs, parents d'élèves concernés...)

Il rappelle par ailleurs le fait que par nature la taxe d'apprentissage est une ligne de dépense annuelle, mais que fréquemment, les reliquats sont reportés d'une année sur l'autre sur la même ligne de dépense. En aucun cas ces dépenses ne « tombent » dans le fond de roulement. Il indique par ailleurs les textes réglementaires et les différentes natures des dépenses qui peuvent être engagées au titre de la taxe. Il précise que les dépenses engagées à la rentrée pour le nettoyage de l'atelier habitat auraient pu être réalisées au titre de la taxe.

A titre d'exemple, en 2020 la taxe d'apprentissage a servi pour le paiement des bus lors de la visite de CFA pour la somme de 747.00 €. En 2021, des équipements de protection individuels et des vêtements de travail ont été achetés pour la somme de 208.13 €. En 2022, l'atelier Habitat a été équipé de nouveaux vestiaires pour la somme de 927.99 €